

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 29 mai 2009

Service instructeur
Service Administratif de l'Assemblée

N° CP-2009-8-4-10

Service consulté

**DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL REGIONAL DE
L'EMPLOI**

Résumé : le présent rapport a pour objet de désigner un représentant titulaire et son suppléant en qualité de membres du Conseil régional de l'Emploi (CRE).

Institué par la loi du 13 février 2008 relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi, le Conseil régional de l'Emploi est une institution consultative contribuant au développement de celui-ci dans chaque région.

Chargé de veiller à l'organisation territoriale du service public de l'emploi, ce conseil est présidé par le Préfet de Région. Il est notamment composé de représentants des organisations professionnelles, d'employeurs, des collectivités territoriales, des maisons de l'emploi...

Il constitue à ce titre une nouvelle instance de gouvernance territoriale de la politique de ce secteur d'intervention.

Il nous appartient de désigner un représentant titulaire et son suppléant afin de le remplacer en cas d'empêchement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER